

**Présences :**

Messieurs	Bruno da Silva Pascal Uehlinger Marc Kilcher	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Florian Wünsche	Président du Conseil municipal
Mesdames	Alimi Masha Bersier Julie Mancini Françoise Moro Virginie	Munier Alexandra N'Guessan Pélagie Raiola Laurence
Messieurs	Avigdor Daniel Bickel Pierre Boux de Casson Fabrice Calame Philippe Camuglia Joseph Germann Martin Loureiro Daniel Knörr Stephen	Peyraud Alexandre Piguet Frédéric Ruppen Xavier Saudan Guy Stark Richard Thomas Sebastien Üregen Ali Ventouras Thierry

**Excusé(e)s :**

Madame	Cauvin Francesca
Messieurs	Gregori Roberto Nicolet Alain

1. Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> avril 2025
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions
5. Crédits budgétaires supplémentaires 2024
6. Comptes de fonctionnement et d'investissement communaux 2024
7. Comptes 2024 de la Fondation de la commune de Thônex pour le Logement
8. Comptes 2024 du CSSM
9. Demande d'un crédit de réalisation de CHF 700'000.- afin de remplacer les luminaires de tous les bâtiments communaux, y inclus travaux et aménagements associés
10. Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 170'000.- pour le réaménagement du pourtour de la salle des Fêtes
11. Motion du groupe PLR « Encourageons le désendettement à Thônex »
12. Propositions du Conseil administratif
13. Questions écrites
14. Propositions individuelles
  - Discours de fin de législature
    - Florian Wünsche, président du Conseil municipal 2024-2025
    - Pascal Uehlinger, Conseiller administratif
    - Marc Kilcher, Conseiller administratif
    - Bruno da Silva, Maire
  - Remise des cadeaux aux conseillers municipaux sortants
15. Divers

**Le Président** ouvre la séance à 20h03 et souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public présent. Il salue les magistrats et les membres de l'administration communale. Mme Cauvin ainsi que MM. Gregori et Nicolet sont excusés.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2025

➤ **Par 19 voix pour et 4 abstention, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2025 est approuvé.**

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communications du bureau du Conseil municipal.

## 3. Communications du Conseil administratif

### M. Bruno da Silva, Maire

*Demande de soutien à un projet pilote d'habitat inclusif pour jeunes adultes en situation de handicap*

Le CA a demandé que la question posée par M. Boux de Casson « Demande de soutien à un projet pilote d'habitat inclusif pour jeunes adultes en situation de handicap » soit reportée au Conseil municipal de la prochaine législature à la rentrée afin de déterminer la commission compétente pour son traitement.

### M. Marc Kilcher, Conseiller administratif

*Police municipale*

**M. Kilcher** présente chaleureusement deux nouveaux agents de la Police municipale de Thônex, Mme Dania Brillat et M. Michael Arrué. Ils rejoignent l'effectif de Thônex qui est maintenant au complet.

**M. Kilcher** informe qu'une séance est prévue jeudi 15 mai 2025 avec Mme Kast afin de signer le nouveau format du contrat local de sécurité (CLS) et pour dresser un bilan de l'année 2024 et se projeter pour la prochaine législature.

*Halte-garderie*

A titre informatif, **M. Kilcher** indique que l'avancement pour la réalisation de la halte-garderie, fortement soutenue, est en cours. Les travaux pour une inauguration officielle avec le nouveau Conseil municipal sont à prévoir à la fin du mois, afin qu'elle soit effective pour la rentrée de septembre.

### **M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif**

*Restaurant scolaire Adrien-Jeandin*

**M. Uehlinger** informe que, à la suite de difficultés constatées sur une poutre, le restaurant scolaire Adrien-Jeandin a dû être fermé.

**M. Uehlinger** précise que l'application de l'article 48 lettre m de la Loi sur l'administration des communes a été sollicitée afin de pouvoir engager des dépenses en urgence pour remédier à la situation.

De plus, **M. Uehlinger** indique que l'autorisation de construire a été reçue le mercredi 7 mai. Les travaux sont prévus pour l'été, avec un montage de l'échafaudage dès la fin du mois de juin. La réouverture du restaurant est ainsi planifiée à la rentrée scolaire.

**M. Uehlinger** précise que la Commune finance actuellement les coûts via la clause d'urgence, et qu'une demande de crédit sera soumise au Conseil municipal en septembre, afin de valider ces dépenses de manière formelle. Il estime qu'il est pertinent que le crédit soit voté sous forme d'une délibération.

*Consommation énergétique de la Commune en 2024 (dossier en pièce jointe)*

**M. Uehlinger** présente un bilan énergétique de la législature. Il indique que la Commune produit désormais 1,5 million de kilowattheures, qui sont revendus aux SIG, générant environ CHF 200'000.- de recettes, sur la base d'un tarif estimé à 13,5 centimes par kilowattheure. Il souligne que la consommation énergétique est globalement en baisse, qu'il s'agisse de l'électricité, de l'eau ou du chauffage à distance. M. Uehlinger observe que la consommation électrique se rapproche de celle du gaz, et que des baisses sont aussi relevées concernant l'eau chaude sanitaire.

**M. Uehlinger** rappelle que l'installation des panneaux solaires a été largement achevée en 2023, et que deux écoles supplémentaires seront équipées d'ici 2026, ce qui entraînera une réduction continue de la consommation. Enfin, il mentionne que le chauffage à distance est également soumis à des variations, qui dépendent notamment des conditions climatiques hivernales.

**Le Président** annonce qu'à 23h, le point 12 de l'ordre du jour intitulé « propositions du Conseil administratif » sera abordé.

## **4. Rapports des commissions**

- **M. D. Loureiro, président de la commission urbanisme**

La séance du 8 avril 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 8 octobre 2024
2. PLQ Miribel
3. Information sur les parcelles 6366 et 6368 secteur Mapraz
4. Divers

**M. D. Loureiro** souligne que la séance s'est tenue en présence de Mme Vuichard, directrice de la région Drize-Lac de l'Office de l'Urbanisme, de Mme Ortega, cheffe de projet à l'Office de l'Urbanisme, et de M. Longchamp, architecte associé au bureau du CLR architectes. Concernant le premier point de l'ordre du jour, le procès-verbal du 8 octobre 2024 a été approuvé par 4 voix pour et 3 abstentions. En ce qui concerne le deuxième point, une présentation de l'avancée du projet du PLQ de Miribel a eu lieu. Avec 7 voix pour, soit à l'unanimité, la Commission d'urbanisme souhaite avancer sur l'étude de ce PLQ. La Commission demande à être consultée en amont de la consultation publique de manière à pouvoir intervenir sur le projet final. Au troisième point de l'ordre du jour, avec 7 voix pour, soit à l'unanimité, la Commission autorise le Conseil administratif à poursuivre les démarches d'acquisition des parcelles 6366 et 6368 secteur Mapraz auprès de la Commission foncière agricole (CFA). Aucun divers a été signalé et la séance a été levée à 22h40.

- **M. M. Germann, président remplaçant pour la commission espaces publics**

La séance du 15 avril 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025
2. Végétalisation du cimetière, étape I et II
3. Divers

**M. Germann** indique que le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025 a été approuvée par la Commission des espaces publics. Concernant le projet de végétalisation du cimetière, la Commission a, à l'unanimité, laissé à l'administration le choix de décider le type de gravier à insérer sur certains cheminements piétons du cimetière. En outre, la Commission a approuvé à l'unanimité la poursuite du projet de réaménagement du cimetière. Aucun divers a été signalé.

- **M. G. Saudan, président de la commission cohésion sociale**

La séance du 15 avril 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2025
2. Rapport d'activité
3. Chèque famille
4. Divers

**M. Saudan** rapporte que la séance s'est tenue en présence du Conseiller administratif M. da Silva et de Mme Dahan, responsable du Service de la cohésion sociale. Mme Dahan a présenté le rapport d'activité du service de la cohésion sociale, le bilan pour l'année 2024 et les perspectives de 2025. Le rapport se trouve sur le CMNet. Mme Dahan a également présenté le chèque famille. Le procès-verbal du 21 janvier 2025 a été approuvé par 1 voix pour et 5 abstentions.

- **M. A. Peyraud, président de la commission mobilité**

- La séance du 25 mars 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 5 novembre 2024
2. Présentation de l'étude du réaménagement du chemin du Chablais
3. Divers

**M. Peyraud** indique que la séance du 25 mars s'est déroulée en présence de plusieurs représentants pour le réaménagement du chemin du Chablais. Le procès-verbal du 5 novembre 2024 a été accepté par 1 voix pour puisque les autres commissaires se sont abstenus. La Commission a assisté à une présentation pour le réaménagement du chemin du Chablais en deux étapes. La première étape concerne la démolition de la villa et l'aménagement provisoire en 2026. La deuxième étape consiste à prévoir, à l'horizon 2036, une requalification complète et totale des stationnements en surface et la construction des différents immeubles livrés. La décision de la Commission a été d'accepter à l'unanimité toutes les recommandations qui ont été faites pour ce projet. Concernant les divers, une proposition a été soulevée pour ouvrir le parking souterrain communal de la mairie pour les soirées week-ends, les spectacles et les cours éventuellement, afin d'obtenir un passage piéton sur la route d'Ambilly et une piste cyclable.

- **M. P. Calame, président de la commission finances**

- La séance du 17 avril 2025

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2025
2. Divers

**M. Calame** indique que, selon l'administration, il y aura probablement un dépassement budgétaire pour les crèches, étant donné qu'un nouveau partenariat avec la crèche Bubbles de Belle-Terre permet de passer de 10 à 12 places. Au surplus, il reviendra le moment voulu sur les points à l'ordre du jour qui concernent la commission finances.

#### **5. Crédits budgétaires supplémentaires 2024**

**M. Uehlinger** souligne que les crédits budgétaires supplémentaires de 2024 ont été votés à l'unanimité en Commission des finances.

#### **6. Comptes de fonctionnement et d'investissement 2024**

Les points 5 et 6 sont traités de concert, les crédits budgétaires supplémentaires 2024 étant inclus dans la délibération des comptes 2024

**Le Président** donne la parole à **M. Uehlinger**, Conseiller administratif délégué à la Commission des finances.

**M. Uehlinger** rappelle que, chaque année, l'exécutif alerte le Conseil municipal sur les incertitudes budgétaires et la nécessité de prudence, craignant un manque de recettes. Pourtant, il constate que, depuis près de quinze ans, à une exception près, les comptes sont systématiquement positifs. En 2024, ils le sont même de manière marquée, avec un excédent de recettes d'environ CHF 2'600'000.-, et ce malgré un amortissement complémentaire de CHF 5'700'000.-.

**M. Uehlinger** souligne que, comparée à la perte budgétée de plus de CHF 2'000'000.-, cette situation représente un écart d'environ 12 %, qui reflète l'écart fréquent entre les prévisions fiscales cantonales et la réalité. Il attire l'attention sur la péréquation financière, dont le montant — CHF 9'400'000.- cette année — n'est pas maîtrisable et devrait fortement diminuer en 2025. **M. Uehlinger** indique que, malgré cette baisse attendue et celle de la fiscalité liée à une réduction de 12 % des impôts (environ trois centimes additionnels), des excédents restent espérés pour l'année prochaine.

**M. Uehlinger** relève que les investissements nets s'élèvent à CHF 7'500'000.-, ce qui n'empêche pas la Commune de poursuivre l'amortissement de sa dette. Il note que l'augmentation des recettes est principalement portée par l'impôt des personnes physiques, qui passe de CHF 33'849'000.- en 2023 à CHF 40'460'000.- en 2024. Les autres postes de revenus restent relativement stables, à l'exception des revenus financiers, en légère hausse, et de la taxe professionnelle, désormais supprimée, dont il ne subsiste qu'un reliquat en 2024.

**M. Uehlinger** mentionne, avec humour, une baisse inexplicquée de l'impôt sur les chiens, sans diminution apparente de leur nombre dans la commune.

Enfin, **M. Uehlinger** indique qu'une analyse sur dix ans montre un bénéfice cumulé de plus de CHF 13'000'000.-, soit une moyenne annuelle d'excédent de 2,7 % par rapport aux budgets. Il conclut en soulignant que le déficit prévu au budget 2025 devra être vérifié à la clôture des comptes.

**M. Uehlinger** précise également que la valeur du centime fiscal a fortement augmenté ces dernières années en lien avec la croissance de la population. Alors qu'elle s'élevait auparavant à environ CHF 700'000.-, elle atteint aujourd'hui près de CHF 920'000.-. Cette valeur devrait cependant diminuer légèrement selon les prévisions du budget 2025.

**M. Uehlinger** poursuit en évoquant la complexité de la structure budgétaire communale, illustrée par les dépenses par habitant. Il explique que certaines charges sont incompressibles, comme les amortissements (en jaune) ou la masse salariale (en bleu). D'autres charges, représentées en brun, bien que non totalement figées, restent peu flexibles : elles englobent les dépenses liées à des entités telles que le centre sportif de Sous-Moulin, le GIAP, le SIAG, le SIS ou encore la Fondation pour la jeunesse. Seule la part en vert — comprenant l'entretien, la gestion des déchets, les achats ou encore l'énergie — offre une réelle marge de manoeuvre. Selon lui, cela signifie que la latitude d'action du Conseil administratif sur le budget ne dépasse guère les 10 %, ce qui limite considérablement les possibilités de réduction budgétaire ou de politique d'austérité.

**M. Uehlinger** souligne également l'évolution des charges sur les dernières années, en lien avec la croissance de la commune. Cette dynamique entraîne inévitablement une augmentation des charges de personnel et d'exploitation. L'année 2024 se distingue notamment par l'intégration d'un amortissement complémentaire de CHF 5'700'000.-. À cela s'ajoutent les transferts de subventions et les charges financières, en lien direct avec l'évolution patrimoniale de la commune.

**M. Uehlinger** informe que le Conseil municipal sera amené à voter un montant total de CHF 2'036'000.- de crédits budgétaires supplémentaires, dont CHF 1'300'000.- correspondent à la rétrocession à l'État de la commission de perception sur les recettes fiscales supplémentaires. Il rappelle à cette occasion que les communes genevoises ont introduit un recours contre ce mécanisme de 3 %, jugé disproportionné.

Concernant les investissements, **M. Uehlinger** indique que la commune vient de clore un cycle important marqué par des projets conséquents tels que Belle-Terre, les espaces publics ou les écoles. Il estime que, logiquement, cette période devrait être suivie d'une phase plus calme afin de permettre l'amortissement de la dette. Cependant, **M. Uehlinger** reconnaît que les générations futures devront faire face à de nouvelles rénovations et constructions scolaires. Il évoque ainsi la nécessité de définir des priorités claires dans les futures politiques d'investissement.

Parmi les investissements les plus significatifs de l'exercice, **M. Uehlinger** cite : les espaces publics aux communes de Longueuil (CHF 1'000'000.-), la contribution au Fonds intercommunal du développement urbain (plus de CHF 500'000.-), la rénovation du bâtiment des sapeurs-pompiers (CHF 242'000.-), ainsi que le début des travaux de la villa Vincent (CHF 163'000.-).

**M. Uehlinger** poursuit avec les investissements liés aux bâtiments scolaires. Il mentionne la fin de la construction de l'école Belle-Terre, pour un montant de CHF 270'000.-, ainsi que des travaux à l'école du chemin du Foron (CHF 150'000.-) et à l'école de Pont-Bochet (CHF 132'000.-).

Dans le domaine des sports et des espaces verts, **M. Uehlinger** évoque l'acquisition d'une parcelle de 3'500 m<sup>2</sup> située au chemin du Bois des Arts pour CHF 1'800'000.-. Il signale également le transfert de deux parcelles du chemin Louis-Valencien du patrimoine financier vers le patrimoine énergétique pour CHF 1'139'000.-. D'autres projets notables incluent l'aménagement du parc Marcelly (CHF 779'000.-), la réfection des installations techniques de la piscine (CHF 540'000.-), ainsi que la rénovation du triangle des gardiens au Centre sportif de Sous-Moulin (CHF 440'000.-).

S'agissant des routes communales, **M. Uehlinger** cite la rénovation du chemin du Foron pour CHF 480'000.-, les aménagements paysagers de l'avenue Adrien-Jeandin (CHF 292'000.-), le crédit d'étude pour le réaménagement du pourtour de la salle des fêtes (CHF 163'000.-) et la végétalisation du hameau de Fossard (CHF 159'000.-).

Pour les infrastructures d'assainissement, **M. Uehlinger** mentionne la mise en séparatif du chemin du Foron (CHF 550'000.-), celle des collecteurs de l'avenue de Thônex (CHF 323'000.-), ainsi que les aménagements autour des déchetteries proches de la mairie (CHF 259'000.-).

En conclusion, **M. Uehlinger** rappelle que, comme chaque année, une partie seulement des investissements prévus est effectivement réalisée. En moyenne, la commune atteint 65 % de réalisation par rapport aux montants votés par le Conseil municipal, alors qu'en 2024, ce taux est descendu à 56 %. Il souligne que l'ensemble des projets ne peut pas être mené à bien sur une seule année, ce qui explique cet écart récurrent.

**M. Uehlinger** aborde ensuite la question des excédents et insuffisances de financement. Pour 2024, la commune enregistre un excédent de financement de CHF 9'700'000.-, ce qui permet de continuer à amortir la dette. Pour rappel, la commune a systématiquement dépensé davantage qu'elle ne recevait sur la période 2018 à 2022. Ce n'est que depuis deux ans que la tendance s'est inversée, avec une maîtrise progressive des dépenses. **M. Uehlinger** anticipe toutefois qu'à partir de 2026 ou 2027, et probablement jusqu'en 2030, la commune pourrait retomber dans une phase de déficit, qu'il qualifie de « cycle rouge ».

La conséquence directe de ces cycles est une dette communale qui a fortement augmenté en raison des importants investissements. Heureusement, cette dette a commencé à diminuer à partir de 2022 et continue de baisser en 2023 et 2024. Toutefois, selon les prévisions budgétaires, une remontée de cette dette est attendue.

**Le Président** donne la parole à **M. Calame**, président de la Commission des finances.

**M. Calame** souligne d'abord un élément positif : grâce au « cash-flow » de la mairie, il est probable qu'en 2025, la commune ne soit pas obligée d'emprunter l'ensemble des montants correspondant aux dettes arrivant à échéance. Une seule dette devra être refinancée, ce qui représente un signe encourageant quant à la santé financière actuelle.

**M. Calame** rappelle ensuite que, lors des travaux de la Commission des finances, les commissaires ont examiné en détail les comptes 2024 ainsi que les crédits budgétaires complémentaires. Chaque ligne des comptes a été passée en revue, tout comme les nombreuses annexes, qu'il recommande vivement de lire. Selon lui, ces annexes contiennent parfois des informations plus éclairantes encore que les comptes eux-mêmes.

Enfin, **M. Calame** informe que la commission des finances a accepté les comptes et les crédits complémentaires avec 5 voix pour et 1 abstention.

### **Discussion**

**M. Saudan** donne lecture d'une intervention au nom du groupe Le Centre-VL.

*Un grand merci à Mme Stora, pour ses premiers comptes et M. Giroud pour le travail fourni afin de nous proposer les comptes 2024 de la commune de Thônex.*

*Les comptes 2024 ont été bouclés avec un excédent de CHF 2'574'043.93, ce qui est une bonne nouvelle par rapport au budget qui était à l'équilibre.*

*A noter que nous avons une différence d'environ CHF 12 millions entre les recettes budgétisées et les recettes effectives qui provient essentiellement des impôts des personnes physiques. Ce qui est une bonne chose. Le point pour lequel nous devons faire attention est la péréquation qui peut changer énormément d'une année à l'autre. Pour 2024, nous avons en effet reçu CHF 9 millions contre 2 pour l'année précédente.*

*Malgré les bons résultats aux comptes 2024, la commune de Thônex doit faire attention aux investissements importants futur, car la dette pourrait à nouveau augmenter. A noter et ne pas oublier que nous aurons des emprunts à renouveler cette année et nous pourrons à nouveau profiter des taux actuels qui sont très bas.*

*En conclusion, la santé financière de la commune est relativement bonne. Nous devons malgré tout faire très attention aux investissements futurs, tel que les coûts engendrés par la rénovation du Centre sportif de Sous-Moulin et de futurs groupes scolaires à construire.*

*En tenant compte de ce qui précède, le groupe Le Centre-VL votera les comptes 2024.*

**M. Boux de Casson** donne lecture d'une intervention au nom du groupe PLR.

Le Groupe PLR remercie le service financier pour la présentation des comptes. Une présentation rigoureuse dans la continuité de ce que nous avons pris l'habitude de recevoir de l'équipe de Messieurs Michel Zeder et Frédéric Giroud. Merci donc à Madame Hélène Stora pour les explications qui accompagnent les comptes.

Après toutes ces années passées à jongler avec les chiffres, à équilibrer budgets et comptes avec rigueur, et à répondre à nos innombrables questions avec une patience d'orfèvre et un calme à toute épreuve, nous souhaitons à Monsieur Zeder une retraite aussi bien calculée que ses tableaux Excel. Il avait évoqué, discrètement, quelques projets personnels... Nous espérons qu'ils seront nombreux, mais surtout qu'ils ne nécessiteront ni budget prévisionnel, ni tableau croisé dynamique. Bonne retraite à lui, avec des journées pleines de loisirs non imputables au plan comptable !

Nous saluons bien entendu les résultats positifs affichés. Les revenus sont nettement supérieurs à ce qui avait été annoncé. Une telle différence entre projections et réalité, notamment en ce qui concerne les montants issus de la péréquation, rend cependant tout exercice de planification, de budgétisation – et plus largement toute décision politique – particulièrement complexe. Notre part privilégiée atteint cette année 77%. C'était 63% en 2020. Nous avons là encore peu de visibilité et subissons le manque de cohérence de cette répartition.

C'est pourquoi nous avons souhaité nous pencher davantage sur l'évolution des charges de fonctionnement, qui, elles, traduisent de manière concrète la politique menée durant ces cinq dernières années.

Entre 2020 et 2024, les charges de fonctionnement ont connu une hausse de 47 %. Cette progression, bien que significative, reflète avant tout une volonté affirmée d'investir dans les services à la population, dans un contexte marqué par des besoins croissants et une évolution des attentes citoyennes.

Alors il y a des chiffres qui grattent :

Secrétariat général, service technique	2020	2024
	3'013'570	4'323'919

Mais soyons positif, en soulignant que cette augmentation souligne la volonté d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures. Cependant, nous ne pouvons qu'encourager le prochain conseil administratif de rester vigilant sur ces dépenses.

Par ailleurs, on constate notamment une augmentation des moyens alloués à des domaines essentiels du service public.

Le Service social, par exemple, voit ses ressources multipliées par cinq. Un service social qui était quasi inexistant, et qui maintenant témoigne d'un engagement fort en faveur de l'inclusion.

Service Social	2020	2024
	201'182	1'002'024

*De même, les subventions au GIAP (accueil parascolaire) et aux restaurants scolaires ont été renforcées de manière notable, illustrant un effort clair pour améliorer la qualité de vie des familles et accompagner la jeunesse dans de bonnes conditions. Et même si les montants sont plus modestes, la hausse du soutien à la ludothèque de Thônex souligne l'attention portée à des structures de proximité qui jouent un rôle important dans le lien social et l'éducation.*

Subvention versée en faveur du GIAP	2020	2024
	1'395'895	2'411'822

Restaurants scolaires	2020	2024
	162'093	424'603

Subvention octroyée à la ludothèque de Thônex	2020	2024
	39'677	169'561

*Par ailleurs, les montants affectés à la Police, montrent la volonté de maintenir la sécurité dans notre ville. Mais il est certain que l'augmentation reste plus... contrôlé.*

Police	2020	2024
	1'996'154	2'416'805

*Enfin, l'augmentation des budgets consacrés au Service de la culture et au sport traduit quant à elle une ambition de dynamiser le tissu associatif, culturel et sportif local, essentiels à la cohésion sociale et à l'attractivité de notre Ville.*

Service de la Culture	2020	2024
	268'913	917'551

Sport	2020	2024
	4'170'252	5'152'575

*Un mot tout de même sur la dette. : . Au 31 décembre 2020, la dette de notre patrimoine administratif s'élevait à 50,5 millions de francs, soit 3'442 francs par habitant. Quatre ans plus tard, au 31 décembre 2024, elle atteint 77 millions, soit 4'559 francs par habitant. Grâce à des revenus plus élevés que prévu cette année, il a toutefois été possible d'augmenter notre autofinancement et de contribuer ainsi à contenir l'augmentation de notre endettement.*

*Il est important de rappeler que cette dette ne résulte pas du hasard, ni d'une dérive incontrôlée des finances. Elle est avant tout le reflet d'une politique d'investissement ambitieuse, tournée vers l'avenir, et dont les bénéfices sont visibles pour l'ensemble de la population.*

*Certains investissements ont été rendus nécessaires par l'état des infrastructures. Citons, par exemple, la rénovation du plafond de la salle de gymnastique de l'école du Pont-Bochet ou encore la réfection des installations techniques de la piscine.*

*D'autres projets ont été guidés par une volonté affirmée de contribuer au développement durable. Nous pensons aux panneaux photovoltaïques installés sur les toitures des écoles Marcellly et Bois-des-Arts, du centre de la voirie, ou encore sur certains immeubles locatifs communaux. À cela s'ajoute notre récente décision de doter l'école du Pont-Bochet de pompes à chaleur, dans une logique de transition énergétique cohérente.*

*Nous avons également investi dans la qualité de vie, en développant nos espaces verts : citons, le parc Marcellly, tout juste inauguré, le parc aqualudique, ou encore la parcelle située au 48, chemin du Bois-des-Arts, future zone dédiée aux habitants.*

*N'oublions pas non plus le réaménagement voté pour le cimetière, un lieu de mémoire qui mérite tout notre soin.*

*Tous ces projets illustrent une commune qui se développe, qui modernise ses équipements, et qui anticipe les besoins de demain. Cela dit, au regard des investissements d'envergure encore à venir, le principe de prudence budgétaire doit rester un guide pour les années à venir, afin de garantir une gestion saine et responsable des finances communales.*

*Le Groupe PLR, tout en demeurant attentif à l'évolution de ces paramètres, approuvera les comptes 2024.*

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande à **M. Calame** de donner lecture de la délibération.

## Délibération

### Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

- Attendu que conformément à l'art. 30, alinéa 1 lettres d) et f) de la loi sur l'administration des communes, et à l'art. 20 du règlement d'application de la loi sur

l'administration des communes (RAC), le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité, ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

- attendu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),
- attendu que l'organe de révision, PKF, recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,
- vu le préavis favorable émis par la Commission des finances du 17 avril 2025,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité et annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de CHF 64'329'620.66 aux charges et de CHF 66'903'664.59 aux revenus ; l'excédent de revenus s'élevant à CHF 2'574'043.93.

Cet excédent de revenus de CHF 2'574'043.93 se décompose de la manière suivante : un résultat opérationnel de CHF 8'281'665.89 et un résultat extraordinaire de CHF - 5'707'621.96.

3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de CHF 11'847'950.73 aux charges et de CHF 4'314'639.21 aux recettes ; les investissements nets s'élevant à CHF 7'533'311.52.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 275'198'527.91.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024, pour un montant total de CHF 2'036'403.73, dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.

6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

**M. Uehlinger** remercie M. Giroud, responsable comptabilité, et Mme Stora, cheffe du service des Finances pour leur précieux travail.

## **7. Comptes 2024 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement**

**Le Président** donne la parole à **M. Uehlinger**, Conseiller administratif délégué à la commission des finances.

**M. Uehlinger** indique que les comptes 2024 de la Fondation se sont soldés par un excédent comptable de CHF 2'500'000.- environ. Toutefois, il précise que cet excédent ne reflète pas encore les amortissements ni les charges liées à la dette, comme les intérêts. Ce qui compte véritablement, selon lui, c'est le flux de trésorerie, qui permet de mesurer la solidité financière réelle de la Fondation.

Après déduction des amortissements de la dette et des intérêts, la variation de liquidités s'élève à CHF 730'000.-. Cette situation a permis à la Fondation de verser CHF 170'000.- aux comptes de la commune.

**M. Uehlinger** annonce par ailleurs que des travaux de rénovation importants sont prévus dans les deux ou trois prochaines années, notamment aux numéros 146, 148, 148b et 150 de la rue de Genève. Ces bâtiments, désormais sortis du contrôle de l'État et ayant près de 25 ans, doivent faire l'objet d'un entretien sérieux, en lien aussi avec les objectifs de transition énergétique de la commune. Ces immeubles sont destinés à durer encore au moins 50 ans, et nécessitent à ce titre une rénovation adaptée.

**M. Uehlinger** conclut en soulignant la bonne santé financière de la Fondation et recommande l'approbation de ses comptes.

**Le Président** donne la parole à **M. Calame**, président de la commission finances.

**M. Calame** informe que les commissaires ont préavisé favorablement à l'unanimité les comptes 2024 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement.

### **Discussion**

**M. Calame** donne lecture d'une intervention au nom du groupe Le Centre-VL.

*Le groupe Le Centre-VL se réjouit du bénéfice de la Fondation pour le logement qui est d'environ 2.7 millions de francs, un chiffre quasiment comparable à celui de l'année dernière, ce qui montre maintenant que l'intégration des appartements de Belle-Terre est visible dans les comptes de manière claire et qu'on a une vision en tout cas à court terme du fonctionnement de la Fondation du logement.*

*Le groupe Le Centre-VL recommande aux futurs membres de la Fondation du logement ou les actuels jusqu'au mois de décembre de définir une stratégie sur la politique de remboursement de la dette de la Fondation du logement sachant qu'elle est à environ 66 % de la valeur des biens à ce jour, de définir quelles sont les montants de cash-flow et la manière dont elle souhaite effectuer le financement des investissements de rénovation qu'elle compte faire ces prochaines années et de définir une stratégie qui puisse servir sur plusieurs années de manière à ce que le fonctionnement de la Fondation soit serein pour les années à venir.*

Le groupe Le Centre-VL approuvera les comptes.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande à **M. Thomas** de donner lecture de la délibération.

### Délibération

#### Approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement

- Vu l'art. 30, alinéa 1 lettres i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu les comptes de l'exercice 2024, présentés par la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement,
- vu le rapport de l'organe de révision BfB, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024,
- vu les rapports favorables :
  - o de BfB chargée de vérifier les comptes,
  - o du Conseil de Fondation,
  - o du Conseil administratif,
- vu le préavis favorable émis par la Commission des finances du 17 avril 2025.

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2024 de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

## **8. Comptes 2024 du CSSM**

**Le Président** donne la parole à **M. Uehlinger**, Conseiller administratif délégué à la commission des finances.

**M. Uehlinger** explique qu'il s'agit de la première fois que les comptes du Centre sportif de Sous-Moulin (CSSM) sont soumis au vote du Conseil municipal. Cette démarche fait suite à un travail de vérification mené par Mme Stora, qui, en consultant les statuts des différents groupements, a relevé que ceux du CSSM prévoient effectivement un passage devant le Conseil municipal – ce qui, jusqu'à présent, n'avait jamais été fait par aucune des communes concernées.

À la suite de cette découverte, la décision a été prise de régulariser la situation.

Concernant les résultats 2024, le budget de fonctionnement s'est clôturé avec un excédent de revenus de CHF 180'000.-, pour des charges d'environ CHF 6'300'000.- et des recettes avoisinant les CHF 6'500'000.-. Cette marge positive traduit une bonne gestion du centre.

**M. Uehlinger** rappelle que le financement du CSSM repose sur une répartition au prorata du nombre d'habitants des communes membres. Thônex, étant en pleine croissance démographique, verra sa participation augmenter progressivement dans ce cadre. En conclusion, **M. Uehlinger** recommande au Conseil municipal d'approuver les comptes du CSSM.

**Le Président** donne la parole à **M. Calame**, président de la commission finances.

**M. Calame** informe que les commissaires ont préavisé les comptes du CSSM par 4 voix pour et 2 abstentions.

### **Discussion**

**Mme Raiola** donne lecture d'une intervention au nom du groupe Le Centre-VL.

*Mesdames et Messieurs,*

*Les comptes annuels 2024 du CSSM reflètent une gestion rigoureuse dans un contexte encore marqué par les conséquences de la crise énergétique et les retards de loyers liés à la fermeture temporaire de certains espaces notamment les restaurants.*

*Situation financière : le total du bilan s'élève à CHF 3'446'683.- en augmentation par rapport à 2023 (CHF 3'127'940.-). Cette croissance s'explique principalement par une hausse des actifs de régularisation à plus d'un million de francs suisses liée aux investissements réalisés pour le compte de communes propriétaires. Une légère diminution de liquidités signe d'une*

*mobilisation des ressources pour financer les projets votés. Une amélioration notamment des créances clientes avec la disparition de la provision.*

*Résultat d'exploitation et équilibre budgétaire : le résultat d'exploitation pour 2024 est positif de CHF 158'972.- contrastant fortement avec le déficit de l'année précédente ( - CHF 58'200.23.-). Cela démontre un redressement maîtrisé de la situation financière malgré des charges d'exploitation élevées.*

*Charges totales : CHF 6'286'877.46.-, soit une hausse maîtrisée de plus de 10 % par rapport à 2023. La part des charges du personnel s'élève à 45,98 % confirmant une politique salariale stable malgré les tensions du marché. Ce redressement est en grande partie dû à une augmentation des recettes de transfert de plus de 4 millions de francs suisses de remboursements de communaux plus élevés (1,15 million de francs suisses lié à la gestion des investissements immobiliers).*

*Investissements structurants : en 2024, plus de 15 millions de francs suisses d'investissement ont été engagés pour le compte des communes, notamment pour la rénovation du stade, la transformation du terrain de sable en terrain de football synthétique, la bulle de tennis ou la rénovation du pavillon des sports. L'achèvement de plusieurs projets inscrits dans le programme de législature répondent aux besoins d'infrastructures modernes et durables. Les communes Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex ont été remboursées à hauteur de 14 millions de francs suisses pour ces investissements. Cela témoigne d'une saine gestion de fonds mis à disposition par les collectivités.*

*Énergie et développement durable : grâce à la politique appliquée en matière énergétique les charges liées aux énergie ont pu être contenues malgré la volatilité du marché. Le centre a enregistré une consommation annuelle réduite de gaz et d'électricité accompagnée de mesures concrètes de rationalisation.*

*Les enjeux et défis : malgré ces bons résultats, des défis persistent. La non-perception de certains loyers affectent encore partiellement les revenus. L'importance de poursuivre l'investissement dans la maintenance et la modernisation des infrastructures pour préserver l'attractivité du site. Le besoin d'un soutien constant pour accompagner la transition énergétique et les besoins accrus en équipements sportifs modernes.*

*En conclusion, ces comptes témoignent de la vitalité retrouvée du CSSM. Ils illustrent l'engagement de l'équipe de gestion, la bonne collaboration avec les communes propriétaires et la communauté font du CSSM un acteur central du sport et de la cohésion sociale de notre région. Nous saluons les efforts de toutes les équipes et vous invitons à adopter les comptes 2024 avec satisfaction et confiance pour la suite.*

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande à **M. Bickel** de donner lecture de la délibération.

Résolution

Approbation des comptes annuels 2024 du Centre Sportif Sous-Moulin

- Vu l'art. 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes,
- vu l'art. 7, al. 2 des statuts du Centre Sportif Sous-Moulin, datant de 2019, et prévoyant que le rapport de gestion, le bilan, le compte d'exploitation et le rapport de contrôle soient communiqués chaque année aux Conseils Administratifs respectifs et soient ensuite soumis à l'approbation de chacun des trois Conseils Municipaux, au plus tard six mois après la fin de l'exercice,
- attendu que le conseil municipal se prononce sur les comptes à titre consultatif, sous forme de résolution,
- vu les comptes de l'exercice 2024, présentés par le Centre Sportif Sous-Moulin,
- vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan du Centre Sportif Sous-Moulin,
- vu le rapport de l'organe de révision SFER, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024,
- vu les rapports favorables :
  - o de la fiduciaire SFER chargée de vérifier les comptes,
  - o du Conseil Intercommunal,
  - o du Conseil administratif,
- vu le préavis favorable émis par la Commission des finances du 17 avril 2025.

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De valider les comptes de l'exercice 2024 du Centre Sportif Sous-Moulin tels qu'ils lui ont été présentés.
- 9. Demande d'un crédit de réalisation de CHF 700'000.- afin de remplacer les luminaires de tous les bâtiments communaux, y inclus travaux et aménagements associés**

**Le Président** donne la parole à **M. Uehlinger**, Conseiller administratif délégué aux commissions travaux, bâtiments.

**M. Uehlinger** explique qu'il s'agit ici d'un changement d'approche dans la gestion des rénovations techniques : au lieu de faire voter des crédits fragmentés ou d'intégrer ces interventions dans le fonctionnement ou les travaux spéciaux, la Commune propose désormais un crédit d'investissement global de CHF 700'000.- pour remplacer les luminaires vieillissants dans plusieurs bâtiments communaux, notamment le Bois-des-Arts, l'école Marcelly, le BAT 26, la Maison des Quartiers et la caserne des pompiers. Ce choix permet une gestion budgétaire plus cohérente et lisible.

**M. Uehlinger** précise que le remplacement ne se fera pas en une seule fois, mais s'échelonnera sur 4 à 5 ans, selon l'état de vétusté des installations. Le crédit sera donc amorti à partir de 2026, une fois les travaux terminés. Ensuite, il souligne l'avantage de cette méthode : plutôt que de multiplier les lignes d'amortissement avec de petits crédits distincts chaque année, une seule ligne sera créée à la fin du cycle de travaux. Une logique similaire a déjà été appliquée, avec succès, pour les projets liés à l'assainissement des eaux — bien que ceux-ci bénéficient, eux, du soutien du FIA.

**M. Uehlinger** conclut en rappelant que l'ensemble des montants par bâtiment est détaillé dans l'exposé des motifs, et recommande d'accepter ce crédit d'investissement.

**Le Président** donne la parole à **M. Calame**, président de la commission des finances.

**M. Calame** informe que les commissaires ont préavisé la demande de crédit d'investissement favorablement à l'unanimité.

### **Discussion**

**M. Loureiro** au nom de l'Alternative Thônex, exprime un avis globalement favorable à ce type d'intervention, en soulignant que remplacer des luminaires énergivores par des équipements plus économes est bénéfique pour tous, notamment pour la planète. Cependant, il regrette que ce dossier n'ait pas été discuté en commission ad hoc, la Commission travaux et bâtiments, surtout qu'il ne s'agit pas d'une urgence. Selon l'Alternative, il serait préférable d'avoir une vision plus large des enjeux, en abordant ce sujet en commission, ce qui permettrait de mieux discuter de l'échelonnage, des travaux à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, et d'éviter de multiplier les petits crédits au Conseil municipal. Il propose donc un renvoi en Commission pour un examen plus approfondi.

**M. Uehlinger** répond en différenciant clairement la politique publique pour les luminaires extérieurs et intérieurs. Pour l'extérieur, la gestion est déjà bien organisée en collaboration avec les SIG, qui connaissent précisément chaque point lumineux et type de lampe. Pour l'intérieur, il s'agit d'un travail plus mécanique : certains luminaires sont en fin de vie, les stocks de pièces ne sont plus disponibles, il faut donc remplacer ces équipements par tranches sur environ 15 ans. Selon **M. Uehlinger**, renvoyer ce dossier en Commission travaux et bâtiments ne présente aucun intérêt. Il rappelle que la Commission des finances a voté à l'unanimité en faveur du crédit et que, même si le Conseil municipal reste libre de sa décision, ce renvoi lui paraît inutile.

**M. Stark** donne lecture d'une intervention au nom du groupe PLR.

*Cette demande de crédit est la suite du remplacement des luminaires de ce qui a déjà été commencé durant l'été 2023. :*

*Le remplacement de ces luminaires durant les deux prochaines années : école Marcelly, Bois-des-Arts, BAT 26, Maison des quartiers, aménagements piscine et ensuite travaux de peinture.*

*Puis, ce n'est que lorsque l'ensemble des luminaires seront installés qu'il faudra commencer à amortir (c'est ce que nous suggérons). Nous remercions donc notre service technique d'avoir effectué cet inventaire qui est économiquement et écologiquement nécessaire.*

**M. Knörr** informe que l'UDC va soutenir ce crédit budgétaire.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** informe qu'un premier vote sera effectué sur la demande de **M. Loureiro** pour le renvoi en Commission travaux et bâtiments.

➤ **Par 13 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions, le renvoi en Commission travaux et bâtiments est refusé.**

**Le Président** donne la parole à **M. Calame** pour lecture de la délibération.

#### Délibération

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 700'000,- pour le remplacement des luminaires par de la LED dans tous les bâtiments communaux

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- attendu qu'en Suisse les matériels électriques à basse tension doivent répondre aux exigences de l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT; RS 734.26) pour pouvoir être mis sur le marché,
- vu la nouvelle norme IEC 62776 défini de nouvelles exigences en matière de sécurité électrique et qu'il est interdit, depuis 2023, de mettre en circulation des lampes fluorescentes compactes et des tubes fluorescents T8 et T5.
- attendu que les lampes ou ampoules LED sans mercure consomment environ deux fois moins d'électricité qu'un tube fluorescent ou une ampoule économique et même jusqu'à dix fois moins d'électricité qu'une ampoule à incandescence ou halogène.
- vu le changement de luminaires qui a débuté en 2023 dans les bâtiments communaux afin de répondre aux nouvelles normes et pour réduire la consommation électrique,

- vu la nécessité d'entreprendre un remplacement complet des luminaires actuelles par de la LED dans tous les bâtiments communaux et en particulier à l'Ecole Marcelly,
- vu l'estimatif de prix sollicité par le service technique,
- vu l'exposé des motifs élaboré par le service technique,
- vu le préavis positif de la commission de la commission des finances du 17 avril 2025,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 21 voix pour et 2 abstentions,

1. D'accepter le remplacement des luminaires par de la LED dans tous les bâtiments communaux y compris travaux et aménagements associés
2. D'ouvrir à cet effet au conseil administratif, un crédit de réalisation de CHF 700'000 TTC.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 700'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès la finalisation des installations (estimée à 2027).

#### **10. Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 170'000.- pour le réaménagement du pourtour de la salle des Fêtes**

**Le Président** donne la parole à **M. Uehlinger**, Conseiller administratif délégué aux commissions travaux, bâtiments.

**M. Uehlinger** expose que le mandat d'études parallèles concernant le réaménagement du pourtour et des abords de la salle des fêtes avait déjà été attribué. Il souligne qu'un point délicat demeure concernant le flux de circulation. Il rappelle que l'entrée au parking se fait actuellement par la gauche, suivie d'une zone de stationnement, puis d'une sortie par un chemin étroit qui mène à l'avenue de Tronchet, chemin partagé entre véhicules et piétons, ce qui représente un risque, même si aucun accident n'a été signalé jusqu'à présent.

**M. Uehlinger** explique qu'une solution envisagée consiste à créer une sortie par l'arrière de la salle des fêtes, en conservant la partie droite en zone piétonne protégée. Cette sortie déboucherait sur le chemin Etienne-Chennaz et le chemin du Foron, axe déjà complexe en raison de feux et d'une zone sensible à la circulation. Il précise qu'il est nécessaire d'évaluer si cette sortie arrière serait fonctionnelle sans gêner la sortie actuelle sur l'avenue Tronchet.

Deux options sont présentées pour l'accès au chemin Etienne-Chennaz : la première, plus complexe, prévoit la création d'une rampe descendant dans le parking actuel et une sortie par la rampe existante, puis un virage vers le chemin du Foron. La seconde option, plus pragmatique, envisagée consiste à utiliser un espace actuellement piétonnier reliant la douane de Moillesulaz et le chemin du Foron vers l'auberge, pour permettre le passage des véhicules. Cette option n'est toutefois pas reconnue et serait sujette à recours ou contraintes de la part des propriétaires des parcelles adjacentes.

Enfin, **M. Uehlinger** évoque la possibilité d'engager des négociations avec ces propriétaires afin d'obtenir une servitude permettant d'élargir la zone de circulation motorisée tout en maintenant une zone piétonne sécurisée.

Pour finaliser ces études, effectuer des comptages et analyser les risques liés à chaque variante, **M. Uehlinger** demande un crédit d'étude complémentaire de CHF 170'000.-.

**Le Président** passe la parole à **M. Calame**, président de la Commission des finances.

**M. Calame** informe que les commissaires ont préavisé favorablement à unanimité la demande de crédit d'étude complémentaire de CHF 170'000.-.

### **Discussion**

**M. Bickel** donne lecture d'une intervention au nom du groupe Alternative Thônex.

*Chers collègues,*

*L'exposé des motifs souligne à juste titre le côté central et identique de notre salle des fêtes. Celle-ci mérite dès lors un nouvel aménagement de ses abords et un accès à la salle de spectacle ainsi qu'à l'auberge communale qui vaut mieux que le parking actuel. Il sera également un lien pardessus l'avenue de Tronchet et par exemple au parc Marcelly que nous venons d'inaugurer. Il fait aussi une large place à la mobilité douce.*

*Un concours et surtout son projet lauréat n'obligent cependant pas la commune. Néanmoins celle-ci souhaite en tenir largement compte tout en examinant une série de problèmes techniques ont entre autres l'accès au parking situé derrière la salle des fêtes avant le dépôt de l'autorisation de construire.*

*La concomitance de la rénovation de l'auberge communale et du réaménagement de la salle des fêtes nous paraît fort judicieuse. Le groupe Alternative soutient donc pleinement cette demande de crédit.*

**M. Peyraud** se demande combien de fois des crédits complémentaires et urgents ont déjà été votés pour la salle des fêtes. À un certain stade, la prochaine législature devrait envisager une ré-étude plus complète de cet équipement, plutôt que de continuer à réaliser des interventions ponctuelles et partielles, telles que le remplacement d'un plafond, l'installation d'une salle de secours ou le changement d'un luminaire défectueux. **M. Peyraud** attire l'attention sur le fait qu'il serait sans doute plus pertinent d'envisager une solution plus pérenne pour la salle des fêtes, au lieu de multiplier ces « patchwork » successifs.

**M. Uehlinger** rappelle qu'une intervention urgente a été nécessaire pour réparer le toit de la salle des fêtes, à la suite d'un problème imprévu causé par des malfaçons datant de plus de 50 ans. Il précise que cette intervention n'était pas idéale, mais nécessaire car la situation n'était pas sous contrôle. **M. Uehlinger** souligne que la restauration du restaurant attendant a été présentée à plusieurs reprises en commission des travaux, notamment pour sa mise en ordre et les modifications énergétiques envisagées.

Le Conseil administratif a décidé de repousser l'assainissement global de l'enveloppe de la salle des fêtes, car ce type de travaux représente un investissement beaucoup plus important, s'élevant plutôt à plusieurs dizaines de millions qu'à quelques millions. La difficulté actuelle du Conseil administratif réside dans la négociation avec le restaurateur afin d'éviter un patchwork d'interventions ponctuelles, en tenant compte des diverses problématiques récurrentes du restaurant : infiltrations par les vitres, froid dans la façade, état des escaliers et de l'entrée.

Ainsi, **M. Uehlinger** souligne qu'il a été décidé de synchroniser le mandat d'études parallèles, qui porte sur la structure extérieure du bâtiment et l'avenue Tronchet, avec les travaux à réaliser au restaurant.

Selon **M. Uehlinger**, cela ne constitue pas un « patchwork », puisque ces travaux permettront d'éliminer la plupart des problèmes immédiats. Il restera ensuite à envisager l'assainissement global de l'enveloppe de la salle des fêtes, ainsi que des améliorations partielles des logements, lesquelles sont déjà planifiées à chaque changement de locataire par la régie (remplacement des vitres, rénovation des cuisines ou des parquets).

**M. Uehlinger** conclut en précisant que, pour l'instant, il ne s'agit pas d'un crédit de réalisation, mais seulement d'un mandat d'étude parallèle visant à améliorer la structure existante.

**M. Knörr** indique que l'UDC soutient la demande de crédit d'étude. Il rappelle, en réponse à la notion de « patchwork » évoquée précédemment, qu'il est important de bien définir ce que l'on veut faire.

**M. Knörr** relève que le réaménagement de cet endroit a été abordé pour la première fois à une époque où les immeubles du chemin Etienne-Chennaz n'étaient même pas encore construits. À ce moment-là, l'objectif était de parvenir à un accord avec les différentes régies et propriétaires afin que l'entrée du parking souterrain du chemin Etienne-Chennaz soit aménagée sous le parking actuel, avec la création de deux étages souterrains. Cette solution visait à récupérer de l'espace vert en surface, notamment en direction de la piscine.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** donne la parole à **M. Thomas** pour lecture de la délibération.

### Délibération

Demande d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 170'000,- pour  
le réaménagement du périmètre autour de la Salle des fêtes

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la grande importance du site de la salle des fêtes (construite en 1970) dans la trame urbaine thônésienne, constituant l'épicentre de la polarité d'équipements qui a été progressivement étoffée par la densification des quartiers environnants,
- vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 4 avril 2023 destiné à financer plusieurs études visant le réaménagement urbanistique autour de la salle des fêtes, incluant le parvis comme pièce maîtresse et à proposer une nouvelle configuration plus sécurisée pour les piétons, les vélos et de créer une liaison de mobilité douce entre Moillesulaz et l'avenue Tronchet,
- vu la conduite par la Ville de Thônex d'un mandat d'étude parallèle (MEP), afin de sélectionner un projet,
- vu la désignation du projet lauréat à l'issue de la procédure du MEP soit le projet du groupement Côté cour, côté jardin, composé du bureau d'architectes paysagistes Pleine Terre en tant que pilote du projet, accompagné des bureaux BMG solutions, ingénieurs environnement et hydraulique et CITEC, ingénieurs mobilité,
- attendu que le projet lauréat, qui est au stade de l'avant-projet, nécessite des approfondissements et ajustements, notamment techniques, afin d'arriver à un projet précis et détaillé,
- vu le devis élaboré par le groupement pour lui permettre de finaliser la phase étude du projet, à savoir la terminaison de la phase SIA 31 (avant-projet), ainsi que les phases SIA 32 (projet) et SIA 33 (dépose et suivi de l'autorisation de construire).
- vu l'exposé des motifs élaboré par le service technique,
- vu le préavis favorable de la commission de la commission des finances du 17 avril 2025,

sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

décide

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'accepter de poursuivre l'étude du projet le réaménagement du périmètre autour de la Salle des fêtes en finalisant l'étude du projet lauréat issu de la procédure du MEP par le groupement Côté cour, côté jardin.
2. D'ouvrir à cet effet au conseil administratif, un crédit d'étude complémentaire de CHF 170'000, pour conduire la fin des études soit les phases SIA 31, 32 et 33 jusqu'à l'entrée en force de l'autorisation de construire.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction en vue de leur amortissement.
5. En cas de non-réalisation du projet, les frais d'étude seront amortis, dès l'abandon du projet, au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique 029.330.

## **11. Motion du groupe PLR « Encourageons le désendettement à Thônex »**

**Le Président** donne la parole à **M. Boux de Casson**.

**M. Boux de Casson** donne lecture d'une intervention au nom du groupe PLR.

*Commençons par un clin d'œil au passé : à Genève, autrefois, les enfants apprenaient à gérer l'argent du ménage. L'économie domestique, ou cours d'économie ménagère, faisait partie intégrante de l'enseignement. Ces cours incluaient notamment des notions de gestion du budget familial. On pourrait aujourd'hui se demander s'il ne serait pas opportun de les réintroduire. Le surendettement touche particulièrement les jeunes adultes ou les ménages vivant au-dessus de leurs moyens, souvent à travers des crédits à la consommation, des contrats de leasing (voitures, électroménager), ou plus généralement, un déséquilibre entre les revenus et les dépenses.*

À cet égard, le 17 décembre 2019, en réponse à la motion « Luttons contre l'endettement de nos jeunes citoyens », le Conseil municipal avait, par 22 voix pour, 1 contre et 1 abstention, demandé au Conseil administratif :

- d'étudier en lien avec la commission sociale la possibilité de nouer des partenariats avec des associations ou entités paraétatiques telles que Point Jeunes de l'Hospice général, pour la réalisation d'ateliers de sensibilisation sur notre Commune.
- D'étudier la meilleure façon de transmettre cette information et de l'amener au public cible.

Il y a bien actuellement une permanence mensuelle organisée par la Fondation genevoise de désendettement. Mais nous n'avons pas entendu parler d'ateliers de sensibilisation sur Thônex. Et l'information reste pauvre.

Or, le surendettement ne touche pas que les jeunes. Il résulte également de ce que l'on appelle des « accidents de la vie » : perte d'emploi ou baisse de revenu (notamment chez les indépendants), maladie ou accident, divorce, décès d'un conjoint...

Selon l'institut CRIF, 412'762 personnes étaient considérées comme surendettées en Suisse en août 2024, soit 5,5 % de la population adulte. À Genève, ce taux atteint 8,8 %, ce qui est nettement supérieur à la moyenne nationale. Ce chiffre traduit une réalité préoccupante : une part significative de la population genevoise fait face à des difficultés financières majeures.

[Sources : CRIF, voir annexe]

Bien qu'il n'existe pas de données publiques précises sur le nombre de personnes surendettées à Thônex, le rapport CATI de 2020 indique que 24,6 % des contribuables de la commune ont un bas revenu, plaçant Thônex au 8<sup>e</sup> rang cantonal. Il est donc raisonnable de penser que le phénomène du surendettement y est comparable à celui observé dans l'ensemble du Canton.

Or, ce phénomène a de nombreuses conséquences néfastes pour la collectivité :

#### 1. Dégradation de la qualité de vie

Le surendettement engendre stress, isolement, et détresse psychologique. Il limite l'accès aux soins, à l'éducation et aux loisirs, compromettant l'épanouissement personnel et familial.

#### 2. Pression sur les services sociaux

Une hausse du nombre de personnes en difficulté financière entraîne une demande accrue en matière d'aides communales et cantonales.

### 3. Perte d'attractivité communale

*Une image associée à la précarité peut freiner l'arrivée de nouveaux habitants et investisseurs.*

### 4. Problèmes de logement

*Des dettes croissantes peuvent entraîner des impayés de loyer, des expulsions ou des déménagements fréquents, déstabilisant les familles, en particulier les enfants.*

*Ce cercle vicieux nuit à la cohésion sociale, à la stabilité résidentielle et au développement harmonieux de la Commune.*

*Notre Commune ne peut rester passive face à cette problématique.*

*L'accompagnement des personnes surendettées est actuellement assuré par plusieurs acteurs. On notera :*

- *L'Hospice général, qui propose des ateliers de gestion budgétaire, des conseils administratifs, et un suivi dans les démarches de désendettement. Ces ateliers incluent :*

- *Compréhension des représentations de l'argent*
- *Prévention du surendettement*
- *Élaboration de budgets équilibrés*
- *Stratégies d'économies*
- *Gestion des dettes et démarches administratives*

- *La Fondation genevoise de désendettement, qui accorde des prêts d'honneur sans intérêt, assortis d'un accompagnement budgétaire.*

- *La commune de Thônex, qui propose actuellement une permanence mensuelle de deux heures (de 9h à 11h), assurée par un collaborateur de la Fondation genevoise de désendettement . (Il y a eu 33 rendez-vous en 2023).*

*Cette offre, bien qu'existante, semble insuffisante face à l'ampleur des besoins. Nous estimons qu'une action communale renforcée, répondant au principe de subsidiarité, est indispensable.*

### **Texte de la motion**

#### **Considérant :**

• La loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS), adoptée en mars 2023 et entrée en vigueur en janvier 2024, qui vise notamment à :

- Sensibiliser et prévenir le surendettement
  - Détecter précocement les situations à risque
  - Offrir un accompagnement personnalisé
  - Coordonner les efforts des acteurs publics et privés
- Que le surendettement est un enjeu social et économique majeur, affectant la qualité de vie de nombreux habitants de notre commune.
- Qu'une administration de proximité, accessible et bien coordonnée, est essentielle pour prévenir l'exclusion sociale et soutenir les foyers en difficulté.

*Sur proposition du Parti Libéral Radical,*

*le Conseil municipal de Thônex*

*i n v i t e*

*le Conseil administratif à étudier en lien avec la Commission cohésion sociale la possibilité :*

*1. De renforcer le programme communal de lutte contre le surendettement, en restant dans un principe de subsidiarité et en partenariat avec les services sociaux et les acteurs associatifs cantonaux compétents. Cette action pourrait prendre la forme d'ateliers de sensibilisation et de gestion budgétaire, afin de toucher un public plus large et d'offrir un accompagnement concret.*

*2. De mettre en place une communication centralisée et lisible, permettant de faciliter l'accès aux dispositifs existants et d'éviter les renvois entre services, souvent source de découragement et de désengagement.*

## **Discussion**

**M. Ventouras** donne lecture d'une intervention au nom du groupe Alternative Thônex.

*Mesdames, Messieurs,*

*Nous nous permettons de revenir sur l'argumentaire de la motion PLR, dont certains paragraphes nous laissent perplexes.*

*En effet, le rapprochement entre revenu modeste et endettement suggère que celui-ci serait la cause des situations précaires, alors qu'il ne s'agit que d'une éventuelle conséquence.*

*Au 19<sup>ème</sup> siècle, on éduquait les « pauvres » car on attribuait leur situation à leur comportement inapproprié. .*

*De nos jours, les causes de la pauvreté sont bien connues : salaires insuffisants, loyers abusifs, frais de santé insoutenables...et c'est à celles-ci, en premier lieu, qu'il faut s'attaquer.*

*Ainsi, il n'est pas tolérable d'insulter nos concitoyen-ne-s les plus défavorisé-e-s en soutenant qu'ils sont responsables de leur situation.*

*Il serait d'autre part illusoire de vouloir réduire le 24% de « pauvres » par des sensibilisations au désendettement. Surtout si le but avoué est de ne pas « décourager les communiens fortunés qui voudraient s'installer à Thônex !*

*En conclusion, bien que l'invite aille dans le bon sens, l'Alternative va s'abstenir face à cette motion, au nom du respect dû à nos concitoyen-ne-s quel que soit leur revenu.*

**M. da Silva** rappelle que, sauf erreur, il a signé la motion en 2019. Devenu conseiller administratif l'année suivante, en 2021, il a signé une convention avec la Fondation genevoise de Désendettement, qui reconnaît l'existence d'une prestation similaire à celle demandée, en place depuis quatre ans et en évolution.

**M. da Silva** explique qu'actuellement cette prestation s'adresse à tout type de public une fois par mois, mais qu'il est souhaité d'en augmenter la fréquence et de développer un programme parallèle destiné aux jeunes, afin de prévenir le surendettement précoce qui compromet souvent leur entrée dans la vie active. **M. da Silva** souligne que, à la fin de l'année précédente, des ateliers ont été lancés en collaboration avec Caritas, notamment autour du passage à la majorité, la déclaration d'impôts, les hausses d'assurance maladie, et la gestion administrative et budgétaire avec d'autres associations comme l'Association Autonomia.

**M. da Silva** reconnaît que ce programme aurait pu être plus ambitieux si les deux autres communes chênoises l'avaient suivi, ce qui n'a pas été le cas. Sur la communication, il admet qu'il y a toujours place à amélioration et indique que les services ont cherché à mieux communiquer, notamment en révolutionnant la communication envers les seniors via le site internet et l'application mobile, où leur partie a aussi contribué. Enfin, **M. da Silva** souligne que l'adjectif qui ne décrit pas l'action des services de communication sociale ces dernières années, ni celle de la ville sur ce sujet, est « passif ».

**M. Ruppen** souligne qu'il s'agit d'un sujet très sensible et souhaite faire une déclaration non pas en tant qu'administrateur, mais en tant que citoyen indépendant.

**M. Ruppen** rappelle que l'endettement est un véritable problème sociétal qui ne peut pas être traité de manière partisane. Il donne quelques exemples personnels : il y a dix ans, lorsqu'on lui propose de devenir conseiller municipal, sa motivation principale est qu'à l'époque la commune de Thônex ne disposait pas de services ou d'accompagnement social pour ce type de problème. La commune renvoyait alors vers les Trois-Chêne, soit l'Hospice

Général, qui applique un système de subsidiarité et répond à certaines problématiques mais exclut souvent ceux qui ne remplissent pas les conditions, faute d'une structure adaptée.

**M. Ruppen** explique que son fils, assistant social professionnel diplômé de deux masters, a aidé il y a quelques années 17 jeunes de Thônex à désendetter leurs dossiers, en les accompagnant simplement, en expliquant clairement leurs droits, en rédigeant des courriers et en renégociant des dettes. Grâce à cela, ces jeunes ont pu repartir dans leur vie, certains avec succès, ce qu'il connaît personnellement. Pour lui, cela montre qu'avec de la bonne volonté et une bonne communication, **M. Ruppen** est possible de prévenir et d'accompagner efficacement ces situations. Il insiste enfin sur la nécessité d'améliorer la communication à ce sujet.

**M. Ruppen** poursuit en ouvrant une parenthèse sur le sujet du désendettement, en s'interrogeant sur ce que cela recouvre réellement. Il explique qu'ayant des relations dans le domaine social, il constate que, pour les jeunes concernés, les difficultés concernent souvent les charges liées à l'assurance-maladie, notamment les primes élevées qui pèsent sur leur budget, ainsi que les loyers impayés et les soins dentaires, qui constituent aussi un lourd fardeau. **M. Ruppen** mentionne ensuite une autre catégorie de personnes en difficulté : les petits chefs d'entreprise et patrons de PME/PMI qui font faillite, perdent leurs liquidités et leurs droits au chômage, tout en ayant des familles à charge, ce qui les conduit rapidement à des difficultés financières. Il évoque aussi les personnes âgées qui, souvent, n'ont pas demandé d'aide.

**M. Ruppen** souligne qu'un travail important reste à faire. Après dix ans au Conseil municipal, il constate l'évolution positive de Thônex, avec un service social désormais structuré, proposant des projets sociaux qui devraient s'étendre aux Trois-Chêne, puisqu'il n'y a pas de frontière réelle entre les jeunes de Chêne-Bourg et ceux de Thônex. Il estime que ce projet a donc une portée globale importante. **M. Ruppen** salue la volonté d'avoir un service social à l'écoute et insiste sur la nécessité d'informer la population, car beaucoup ignorent l'existence des associations et des moyens d'aide sociale qui pourraient les soutenir. **M. Ruppen** rapporte avoir vu des familles dans des situations où les personnes abandonnent et recourent au travail au noir faute de pouvoir s'en sortir, notamment à cause des saisies. Face à la conjoncture économique à venir, il anticipe que ces problèmes risquent de se multiplier dans les prochaines années.

Pour conclure, **M. Ruppen** félicite toutes les bonnes volontés, ainsi que le service social de la commune de Thônex, en espérant que ces efforts se poursuivent dans l'intérêt des citoyens et des habitants de la commune.

**M. Boux de Casson** souligne que le problème de l'endettement existe bel et bien et ne tend pas à disparaître. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une critique envers l'administration actuelle, mais d'un souhait de mettre ce sujet en lumière. Il insiste sur l'importance d'en discuter au sein de la Commission de cohésion sociale afin d'évaluer la situation, de voir ce qui peut être fait et d'identifier les pistes d'amélioration pour être un peu plus actifs dans ce domaine.

**M. Boux de Casson** ajoute que la proximité de la population locale devrait permettre d'apporter des solutions que le canton ne parvient pas toujours à offrir. Selon lui, les habitants auront probablement plus de facilité à se tourner vers l'administration locale plutôt que vers les instances cantonales. Pour toutes ces raisons, il estime que ces questions méritent davantage d'attention.

**M. Calame** rappelle que le sujet est effectivement important. En réponse à l'intervention de M. da Silva, qui a présenté les prestations actuelles souvent méconnues dans leur globalité, **M. Calame** souligne que le groupe Le Centre-VL estime qu'une réflexion plus large est nécessaire. Il propose que le service de la cohésion sociale, sous la direction de M. le Maire, présente de manière plus claire et précise ce qui est déjà mis en place, afin que les éléments soient mieux compris.

Pour cette raison, **M. Calame** annonce que le groupe Le Centre-VL fait une demande de renvoi en Commission de cohésion sociale, afin de mieux cerner les problématiques liées au désendettement et d'élaborer une vision plus concertée des besoins exprimés. Cette démarche vise à permettre une discussion plus approfondie en commission, plutôt que de prolonger le débat ce soir au Conseil municipal.

**M. Boux de Casson** précise que la motion allait justement dans ce sens, en insistant sur la nécessité de travailler avec la Commission de cohésion sociale. Il ajoute que, si cela doit être formalisé par écrit, il n'y voit aucun problème et soutient donc la demande de renvoi en commission.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** informe qu'un premier vote sera effectué sur la demande de **M. Calame** pour le renvoi en Commission de cohésion sociale.

➤ **Par 18 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, le renvoi en Commission de cohésion sociale et bâtiments est accepté.**

**Le Président** indique que le Conseil municipal ne votera pas sur la motion du groupe PLR « Encourageons le désendettement à Thônex ».

## **12. Proposition du Conseil administratif**

Néant.

## **13. Questions écrites**

Néant.

## 14. Propositions individuelles

- **Sécurité et usage de l'espace public**

**M. Boux de Casson** attire l'attention du Conseil administratif sur plusieurs points liés à la sécurité et à l'usage de l'espace public. Il propose l'installation de dispositifs pour ralentir les vélos sur le chemin de Mapraz, en particulier dans les virages où la cohabitation entre cyclistes rapides et jeunes piétons est dangereuse. **M. Boux de Casson** évoque également un problème similaire à proximité du collège et de l'arrêt de bus sur la route de Malagnou, où des vélos en descente atteignent des vitesses très élevées.

**M. Boux de Casson** signale aussi une situation concernant les jardins et potagers familiaux situés route de Jussy 38 : bien que l'administration soutienne leur entretien, il constate que ces espaces sont souvent utilisés par des personnes extérieures à la commune, ce qui remet en question l'objectif de favoriser le vivre-ensemble local. Il salue les efforts accomplis, tout en soulignant la nécessité d'une réflexion sur l'usage effectif de ces installations.

**M. da Silva** remercie M. Boux de Casson pour sa remarque et apporte des précisions concernant les potagers de la route de Jussy 38. Il explique que ces potagers sont le fruit d'un partenariat entre la commune et le propriétaire privé de la parcelle, en l'occurrence un promoteur immobilier qui a financé l'infrastructure. La commune, de son côté, n'a pris en charge que la prestation d'une association spécialisée, Légumes Perchés, déjà active sur d'autres projets de potagers urbains. Ce projet s'inscrit dans une démarche de cohésion sociale. Il est né d'un collectif d'habitants, en lien avec des jeunes fréquentant la Maison des quartiers, dans le but de pacifier des tensions de voisinage et d'animer le quartier de manière constructive. L'objectif était de favoriser la rencontre intergénérationnelle, l'autoproduction alimentaire et le lien social.

**M. da Silva** reconnaît la remarque sur l'éventuelle utilisation par des personnes extérieures à la commune, tout en rappelant que plusieurs parcelles sont gérées collectivement par des jeunes et des habitants locaux. Il s'engage à vérifier ce point et conclut en remerciant à nouveau pour le signalement.

- **Accident à Adrien-Jeandin**

**M. Knörr** prend la parole pour aborder deux points importants. Premièrement, il remercie le Conseil administratif pour la gestion rapide et efficace de l'incident survenu à Adrien-Jeandin impliquant la disparition de deux enfants, une affaire qui a suscité une vive attention médiatique. Toutefois, il tient à rappeler que cet événement révèle une problématique de fond en matière de sécurité aux abords des établissements scolaires.

**M. Knörr** cite notamment l'école de Belle-Terre, où le préau reste ouvert et accessible à tous, y compris à des personnes venant de zones boisées avoisinantes. Il souligne que, bien que de nombreuses mesures aient déjà été prises, il serait judicieux de renforcer encore la vigilance et la sécurité autour des déplacements des enfants.

- **Contrat de sécurité**

Deuxièmement, **M. Knörr** revient sur la signature du contrat de sécurité avec Mme Kast. Il exprime son scepticisme, rappelant une intervention de cette dernière au Grand Conseil où elle avait minimisé le rôle des polices municipales. **M. Knörr** critique cette position, soulignant la difficulté concrète des tâches assumées par les policiers municipaux, comme porter du matériel d'urgence ou maîtriser des situations délicates. Il rappelle également que l'existence même des polices municipales découle d'un manque de moyens et de réactivité au niveau cantonal. **M. Knörr** conclut en affirmant qu'un contrat de sécurité ne pourra avoir toute sa légitimité que lorsqu'un Conseiller d'État assumera pleinement les responsabilités liées à la sécurité et à la justice, en renommant clairement son département en Département de la justice et de la police.

- **Programme festif**

**M. Calame** revient sur le programme festif de la semaine précédente, notamment l'événement *Parcs en fête*, pour lequel il a reçu de nombreux retours positifs de la part des Thônésiens, bien qu'il y ait lui-même peu participé. Toutefois, il soulève une interrogation importante liée à l'organisation de l'événement : l'utilisation de vaisselle jetable. **M. Calame** rappelle que, dans d'autres manifestations communales, notamment celles organisées par le comité des fêtes, un effort considérable est fourni pour recourir à de la vaisselle réutilisable et lavable. Dans ce cadre, les bénévoles doivent souvent expliquer et surveiller que les assiettes, couteaux et fourchettes soient correctement triés ou restitués. Le recours à de la vaisselle jetable pour *Parcs en fête* a donc déconcerté certains habitants, ne sachant plus s'il fallait jeter ou conserver les ustensiles, ce qui a donné une image confuse, voire contradictoire, des engagements écologiques de la commune.

**M. Calame** invite dès lors les services communaux à faire preuve de vigilance, en particulier lorsqu'ils font appel à des prestataires externes. Il recommande de systématiser l'usage de vaisselle réutilisable lors de toutes les manifestations organisées ou soutenues par la commune, afin de maintenir une cohérence dans les pratiques et de favoriser des habitudes durables auprès des citoyens.

- **Restaurant du CSSM**

**M. Stark** demande si le restaurant sera à nouveau opérationnel avant l'été 2025.

**M. Kilcher** répond par la négative. Un nouveau prestataire a bien été sélectionné et est en train de constituer son dossier. Ce dossier fait actuellement l'objet d'un suivi rigoureux par la police du commerce. L'ouverture du restaurant est donc espérée pour le mois d'octobre 2025, mais **M. Kilcher** confirme qu'il ne sera pas en service durant l'été à venir.

- **Parc nouvellement inauguré**

**M. Stark** aborde un second point, en lien avec le nouveau parc récemment inauguré à la Promenade des Oiseaux. Il fait plusieurs constats préoccupants sur son usage actuel :

l'espace équipé de jets d'eau est détourné en pataugeoire par les enfants, qui dévissent les bouches des jets, provoquant ainsi des projections d'eau hors du bassin, directement sur le terrain adjacent. De plus, les sacs prévus pour les déjections canines sont utilisés par les enfants comme ballons d'eau, créant des nuisances. Le bassin présente déjà un écoulement bouché, ce qui soulève des questions sur l'entretien et l'usage détourné de ces installations.

Enfin, **M. Stark** remet en question la pertinence de la présence d'un distributeur de sacs à déchets pour chiens dans cet espace censé être paisible et dédié à la détente, alors qu'un parc à chiens se trouve juste à côté. Il suggère d'interdire l'accès aux chiens dans cet espace pour préserver la tranquillité et la propreté du lieu.

**M. Kilcher** prend note de ces remarques et assure que des améliorations seront apportées pour remédier à la situation.

- **Restaurant scolaire d'Adrien Jeandin**

**Mme Mancini** souhaite faire part d'une préoccupation concernant le restaurant scolaire d'Adrien-Jeandin. Elle précise qu'elle est directement concernée en tant que parent, mais qu'elle s'exprime également au nom d'autres parents. **Mme Mancini** explique que, depuis les travaux, bien que le restaurant soit labellisé Fourchette verte, les enfants reçoivent deux fois par semaine un pique-nique à base de sandwiches. Cela dure, sauf erreur, depuis le mois de janvier, et cette formule ne semble pas très équilibrée. La justification avancée est la tenue d'activités, mais les enfants eux-mêmes affirment ne pas réellement en faire. Par conséquent, **Mme Mancini** demande que le planning des repas, et notamment des jours de pique-nique, soit communiqué aux parents, surtout si cette organisation devait se prolonger lors de la prochaine année scolaire.

**M. Kilcher** lui répond que, par défaut, le planning des repas doit être affiché devant la salle concernée et disponible sur le site de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex (FJT). Il reconnaît que le cas précis de ce restaurant scolaire n'est pas encore connu dans le détail, mais il indique que le point est pris en compte et qu'il sera clarifié avec la FJT.

**Mme Alimi** prend ensuite la parole pour apporter une précision en lien avec une intervention précédente de **M. Knörr**. Elle tient à rectifier certaines affirmations : Mme Kast, selon elle, n'a jamais déclaré vouloir interdire les voitures de la police. Elle estime simplement que les feux bleus ne constituent pas une justification suffisante, étant donné que le périmètre d'intervention des agents municipaux ne le rend pas nécessaire.

- **Discours de fin de législature**

- **Florian Wünsche, Président du Conseil municipal 2024-2025**
- **Pascal Uehlinger, Conseiller administratif**
- **Marc Kilcher, Conseiller administratif**

- **Bruno da Silva, Maire**

**M. Wünsche** donne lecture de son discours de fin de législature.

*Messieurs les conseillers administratifs,*

*Mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux,*

*Ce soir, je m'adresse à vous pour la dernière fois en tant que président du Conseil municipal de Thônex, et en tant que conseiller municipal tout court.*

*Dix ans. Dix années de débats parfois animés, souvent constructifs, toujours passionnés. Une décennie à défendre nos convictions, à écouter celles des autres, à construire ensemble – parfois avec vigueur, parfois avec diplomatie...mais à la fin, toujours autour d'un verre empreint de respect et de collégialité.*

*Cette dernière année en tant que président fut un plaisir ; une expérience qui m'a beaucoup appris – notamment sur ma capacité à garder mon calme quand quelqu'un demande une suspension de séance ou rajoute un divers à la minute même où l'on pensait en avoir fini !*

*Je me réjouis en tout cas de continuer mon engagement politique pour la législature à venir.*

*Car oui, je quitte le conseil municipal, mais au grand dam de certains, je ne vais hélas pas très loin : je serai juste assis exactement en face de mon siège actuel.*

*Enfin pour être exactement exact, pas exactement en face ; je n'ai pas prévu de putsch visant à voler l'année de mairie à venir que mon futur collègue Bruno da Silva a amplement méritée.*

*Je siégerai donc à côté, à la droite du père, ou à la droite du maire, on peut dire les deux.*

*Mais puisque j'ai le plaisir de continuer mon engagement politique, je voudrais saluer celui des conseillers municipaux qui nous quittent au terme de cette législature :*

*Masha Alimi, Alexandre Peyraud, Roberto Gregori, Xavier Ruppen, Ali Üregen, Alain Nicolet, Daniel Avigdor et Richard Stark.*

*Merci pour votre engagement et pour les heures de travail passées pour ce conseil. C'était un plaisir de siéger avec vous !*

*Enfin, la tradition veut que le président sortant remette un petit cadeau à sa remplaçante ou son remplaçant.*

*La tradition sera respectée lors du prochain conseil municipal, une fois que nous aurons pu dire, selon la formule consacrée : « Habemus praesidem consilii municipalis ».*

*Je souhaite donc à mon successeur – ou ma successeuse – beaucoup de patience, mais aussi beaucoup de plaisir, et, surtout, un bon sens de l'humour et une dose de légèreté. C'est, à mon avis, l'outil le plus indispensable pour survivre en politique !*

*Vive l'engagement politique, vive la démocratie locale - même quand elle finit à 23h45 un mardi soir - et vive Thônex !*

[Applaudissements].

**M. Uehlinger** prend la parole pour faire un discours empreint de remerciements et de souvenirs personnels à l'approche de son départ. Il commence par saluer Isabelle RoCHAT et Olivier Favre – ce dernier étant un exemple d'évolution inattendue, puisqu'il devient conseiller administratif à Russin, alors qu'il affirmait ne pas vouloir dépasser le rôle de municipal. Il exprime ensuite sa reconnaissance à Philippe Guex, secrétaire général, qui l'a accompagné lors de ses débuts sans réelle formation, et évoque avec humour les circonstances de son arrivée en cours de mandat. Il souligne le parallèle entre ses débuts et sa fin de mandat, rythmés tous deux par un retour de voyage et une séance de comptes, formant selon lui une boucle symbolique.

Ensuite, **M. Uehlinger** adresse ses remerciements à Claude-Alain Poncioni et Michel Zeder, avec qui il a fait toute sa carrière politique, saluant leur départ proche à la retraite, comme le sien. Il conclut en citant Julien Niklaus, qui a souvent été le réceptacle des frustrations et tensions du Conseil, mais qui a toujours fait preuve de patience et de professionnalisme.

**M. Uehlinger** poursuit son discours de remerciements sur un ton toujours chaleureux et empreint d'humour. Il met en avant les personnes clés qui l'ont accompagné dans son mandat, sans lesquelles, selon ses mots, il n'aurait pas pu avancer.

**M. Uehlinger** débute avec un hommage appuyé à François Fortuna, qu'il qualifie de sa « plus grande garde rapprochée » dans le domaine de l'urbanisme. Ne venant pas de ce milieu, il explique que c'est grâce à lui qu'il a pu comprendre les mécanismes complexes de la planification urbaine et porter des projets d'envergure, comme la construction d'une école.

**M. Uehlinger** exprime sa fierté d'être aujourd'hui sollicité pour partager son expérience en PLQ (Plans localisés de quartier), alors même qu'il n'a jamais étudié l'urbanisme — tout cela grâce à l'enseignement et l'accompagnement de François.

**M. Uehlinger** remercie ensuite Yelena Jacquemet pour la gestion de son agenda, qu'il qualifie lui-même de « pourri » en raison des nombreux déplacements entre ses différentes fonctions. Elle arrive malgré tout à maintenir une organisation rigoureuse, et il lui en est profondément reconnaissant. Viennent ensuite les remerciements à Anne Penet, qu'il appelle sa « plume ». Elle rédige ses discours, notamment dans les situations délicates, en y ajoutant toujours une touche d'humour et de subtilité. Grâce à son expérience politique, elle sait modérer le ton tout en transmettant efficacement le message.

**M. Uehlinger** évoque aussi Séverine Bergerot, qui, face à des problèmes de transition dans la comptabilité, est intervenue rapidement avec Hélène Stora pour redresser la barre et garantir la fiabilité du service. Il souligne leur efficacité et leur engagement.

**M. Uehlinger** remercie Caroline Kater-Claret, toujours soucieuse que tout fonctionne parfaitement. Il la décrit comme une personne rigoureuse, qui quitte les réunions en avance pour tout vérifier. **M. Uehlinger** la relie ensuite à Axel Ava, le technicien en charge du matériel informatique, qui selon lui, est souvent désigné responsable quand les choses ne fonctionnent pas parfaitement, mais dont l'on oublie l'apport essentiel lorsque tout fonctionne. Il lui rend ainsi hommage pour sa patience et son efficacité discrète.

**M. Uehlinger** conclut ce passage en soulignant que la vie d'un conseiller administratif est faite d'un équilibre délicat entre imprévus, soutien humain et beaucoup de « débrouille », mais que c'est grâce à toutes ces personnes que cette aventure a été possible.

**M. Uehlinger** rappelle ensuite que sa vie politique a débuté en 1999 et qu'il s'apprête à clore, au niveau communal, 26 années d'engagement. Il remercie sa femme pour avoir supporté tous ses caprices. Il souligne que le poste qu'il a occupé n'est pas évident pour tout le monde.

**M. Uehlinger** a eu la chance de participer aux inaugurations, souvent celles que certains ne verront jamais, comme la première étape du quartier Belle-Terre dont il a supervisé les travaux. Il mentionne également la rénovation de la salle des fêtes, réalisée en urgence, ainsi que l'extension de la mairie et la construction du guichet communal. Il précise que ces projets se sont achevés pendant son mandat, ce dont il se dit heureux.

**M. Uehlinger** ajoute qu'il a pu dire au revoir au personnel communal lors d'un repas et qu'il tient à saluer leur engagement, notamment celui du chat de la commune qui a récemment dormi dans un bureau, ce qui, selon lui, illustre bien la vie quotidienne de la commune. **M. Uehlinger** affirme que cette fonction lui a permis de vivre une expérience riche, entre grandes responsabilités et petits moments imprévus, ce qui a nourri sa motivation durant toutes ces années. Il remercie enfin toutes les personnes présentes.

**M. Uehlinger** évoque ensuite l'un de ses meilleurs souvenirs de ses 15 années dans un poste administratif, à savoir les 24 mois passés à travailler dans des containers. Il confie qu'il a beaucoup ri durant cette période malgré les conditions peu conventionnelles. Il explique qu'ils entendaient tout, se disputaient à distance sans avoir besoin de changer de bureau pour savoir ce que disait leur voisin. Selon **M. Uehlinger**, cette expérience reflète bien la vie dans un poste administratif, qui peut aller d'un bureau individuel à un bureau collectif, voire un bureau en container. Il en profite pour remercier tous les partis politiques qui l'ont soutenu durant ses 26 années de vie politique. **M. Uehlinger** rappelle que ces années ont été marquées par des disputes, des insultes, mais aussi des échanges amicaux, soulignant que c'est précisément cette diversité qui rend la politique intéressante et vivante.

Pour conclure, **M. Uehlinger** annonce qu'il quitte son mandat avec plaisir, souhaite une bonne continuation à ses successeurs.

**M. Uehlinger** conseille de vivre cette expérience avec modération, surtout au-delà de 20 ans, car cela devient compliqué, comme il l'a observé chez certains collègues d'autres communes. Il termine en remerciant l'assemblée.

[Applaudissements].

**M. Kilcher** donne lecture de son discours de fin de législature.

*Chers/chères amis/ies,*

*Chers/chères collègues,*

*C'est avec émotion et gratitude que je prends la parole.*

*Je sais que vous avez déjà écouté deux discours mais je vais vous demander un peu d'attention pour mon dernier discours, à l'inverse de mes trois collègues qui eux vont encore poursuivre une belle carrière politique et pourront faire des discours.*

*Qu'est-ce qui réunit un mardi 17 septembre 1998 et un mardi 13 mai 2025 ? Rien de spécial si ce n'est que je débutais ma carrière d' élu au Conseil municipal en 1998 et je la termine ce soir avec vous.*

*C'est presque un slogan, ce n'est pas « deux salles, deux ambiances » mais deux salles et toujours cette même ambiance, 27 ans plus tard : un mélange de tensions, de fous rires, de coups bas et de belles prises de parole. Je reste toujours très respectueux de cet exercice démocratique qui nous réunit. Se retrouver ensemble pour débattre et voter sur des sujets politiques de notre communauté, un moment unique que nous avons des fois un peu tendance à sous-estimer.*

*De mes 11 années de Conseiller municipal, je retiendrais deux évènements qui allaient marquer mon parcours d' élu communal. En 2006 et 2007, je menais avec un élu Vert, Pierre-Alain Dupraz, une bataille comptable contre le financement à mon avis trop généreux de Thônex Art Spectacle, la structure culturelle qui gérait la salle des fêtes de l'époque, ce qui m'a valu une franche inimitié du magistrat de l'époque. Ce même élu que je retrouvais en 2015 assis à côté de moi à la table du Conseil administratif. Ambiance...*

*En 2009, avec l'aide de Richard Stark et Stephen Knörr, nous lançons le référendum pour protéger la salle Louis-Valencien, que certains voulaient voir raser. Référendum gagné sous le titre un peu populiste – je l'admets – « Non au palais municipal ». Pour ce succès, je les en remercie et je dois admettre que de cette opposition ont découlé de très bons choix (à mon avis) : notre belle et nouvelle Mairie et le positionnement du guichet communal au cœur de la commune. Et c'est le magistrat qui menait ce projet avorté de destruction de la salle Louis-Valencien que j'allais remplacer. Encore un bel hasard de la vie.*

*Vous voyez, petite piquête de rappel, le Conseil municipal dispose d'un réel pouvoir sur le destin de la commune.*

*Alors si certains se découragent, s'endorment en séance ou regardent des matchs, n'oubliez pas que vous pouvez être un vrai contre-pouvoir. Mais l'ironie voudra que je n'aie compris le réel pouvoir du Conseil municipal et les tracasseries que j'avais infligées aux exécutifs que lors de mon passage au Conseil administratif, quand j'étais assis à côté de l'un d'entre eux.*

*Durant ces dix années à l'exécutif, j'ai pu grâce à votre appui (et sans trop de tracasseries de votre part), mener plusieurs politiques publiques qui me tenaient à cœur (et j'en déduis qui vous tenaient aussi à cœur).*

*Commençons par la Fondation pour la jeunesse. Nous avons pu enfin lui donner l'envergure attendue en y intégrant les restaurants scolaires, les ludothèques, nous avons su répondre à la fin du bénévolat un peu vacillant dans les associations communales et continué à fournir des prestations de qualité aux Thônésiens. Merci au comité de la Fondation, Laurence Raiöla, Xavier Ruppen et Florian Wünsche, présents ce soir pour avoir soutenu la politique mise en place, tant sur les enjeux du parascolaire, du périscolaire et de la petite enfance.*

*Prendre son envol, c'est aussi la police municipale qui l'a fait. Là encore, je remercie les présidents successifs de la commission de police municipale, Stephen Knörr et Philippe Noël, ainsi que la totalité du Conseil municipal. D'une dizaine d'agents, nous avons maintenant plus de quinze agents. Nous avons mis en place l'ilotage dans les quartiers, le renforcement des effectifs, le programme « allées sécurisées – voisins vigilants », les programmes d'éducation canine ou d'éducation aux jeunes cyclistes.*

*Après le covid, nous avons vécu deux évènements dramatiques. Le meurtre d'un jeune à moins de 100 mètres d'ici et l'horrible accident qui a secoué le CSSM. Et je dois vous dire quand la presse me harcelait, combien j'étais reconnaissant de voir la majorité de ce Conseil avoir la décence de ne pas plus polémiquer que nécessaire. Dans le tumulte des évènements, avec le « buzz » entretenu par la presse votre précaution aura été salutaire et honorable. Je vous en remercie. Nous devons montrer une solidarité, et nous l'avons montrée.*

*Bien plus joyeuse, notre politique d'embellissement et de verdissement de l'espace public a été ces dix dernières années un franc succès. Je vous remercie là aussi d'avoir libéré bon gré mal gré de nombreux budgets nécessaires à la rénovation des parcs et des espaces publics de notre commune (parc Munier, parc Graveson, parc Marcelly, préau Bois-des-Arts, parc aqualudique d'Adrien-Jeandin). J'ai une pensée émue pour Alain Nicolet, excusé ce soir, qui fût un président attentif et soucieux de la commission des espaces publics.*

*Vous le constaterez avec enthousiasme, comme mon collègue Pascal Uehlinger, que je pourrais encore vous noyer de chiffres, de projets réalisés (le chemin mémoriel, le rachat de la halle de curling du CSSM et j'en passe).*

*Mais je vais me limiter à trois conclusions. D'abord, sans la préparation de l'administration ou de mandataires, peu de projets sont valables. Les solutions de comptoir sont toujours mauvaises. Ensuite, sans votre appui, chers élus, tous ces projets n'auraient jamais abouti.*

*Et finalement, sans un peu de critique et de poil à gratter, il n'y a pas de projet bien abouti ou de projet amélioré. Donc je remercie l'ensemble de l'administration, Pascal les a tous cités, son secrétaire général et l'ensemble de ses cadres pour m'avoir aidé à préparer mes dossiers, m'avoir accompagné pour la préparation de toutes ces commissions. Je remercie aussi particulièrement (cette fois je me permettrais le luxe) mon groupe politique qui fût un*

bon appui et une excellente caisse de résonance pour tester mes projets communaux. Et je remercie finalement – je dois l'admettre – chers conseillers municipaux pour une bonne critique certains d'entre vous qui furent de bons challengeurs de dossier (comme je ne l'espérais pas tant ou peut-être comme moi je l'avais été à l'époque). J'ai en tête trois noms : M. Calame, M. Boux de Casson et M. Piguet, qui m'ont donné un peu de fil à retordre.

Voilà, la boucle est bouclée. Je souhaite aux nouveaux élus le même plaisir que j'ai eu, au Conseil municipal comme au Conseil administratif. Je souhaite le meilleur pour Thônex et pour chacun d'entre nous.

Vive Thônex !

[Applaudissements].

**M. da Silva** donne lecture de son discours de fin de législature.

*C'est toujours difficile de passer en dernier dans ce genre d'exercice. Tout ou presque a déjà été dit, mais il faut néanmoins dire quelque chose. La fonction et le moment l'exigent.*

*Alors permettez-moi, à mon tour, de vous adresser un message personnel en cette séance si spéciale, à la fin d'un mandat que nous avons partagé ensemble.*

*Si une page se tourne ce soir, j'aimerais que nous la refermions avec le sourire, la fierté et, surtout, beaucoup de reconnaissance.*

*Le sourire d'abord, parce que malgré les tensions ponctuelles, ce mandat est avant tout une aventure humaine, une aventure collective. Des amitiés se créent autour des projets et le partage de ces 5 ans laissera – je l'espère pour vous, car pour moi c'est le cas – un souvenir indélébile, un souvenir qui, heureusement amène bien des sourires.*

*La fierté ensuite, la fierté d'avoir eu l'honneur d'être désigné par la population pour la représenter. Vous avez toutes et tous été choisis, désignés comme dignes de défendre les intérêts de notre communauté. Cet honneur doit vous rendre fier et notre bilan, après 5 ans, tout autant.*

*Finalement, la reconnaissance, et c'est là que je serai un poil plus long :*

*J'aimerais en effet vous dire merci. Merci à vous toutes et tous qui avez été là, aux côtés du CA, du Maire. Merci pour votre présence, votre engagement.*

*Merci pour votre patience, parfois.*

*Vos idées souvent,*

*Vos convictions, toujours.*

*Ces 5 ans n'auront pas été un long fleuve tranquille – ce n'est jamais le cas, d'ailleurs – mais j'admets l'exceptionnalité de ce mandat : un démarrage en pandémie mondiale, des*

distributions de colis alimentaires pour toute la rive gauche du canton, des faits divers dramatiques, des manques d'eau potable... un comble, dans la région surnommée le Château d'eau de l'Europe... Bref, 5 ans parsemés de défis. Mais nous les avons traversés ensemble, avec sérieux, avec cœur et avec ce souci constant de faire avancer notre Ville.

A celles et ceux d'entre vous qui ne poursuivent pas l'aventure, par choix personnel ou parce que les élections ont fait leur œuvre, je veux dire toute mon amitié et, je le disais, ma reconnaissance.

Votre engagement a compté. Votre voix a compté. Vous avez participé à écrire une partie de l'histoire de notre Ville et, ça, ça ne s'efface pas.

J'aimerais adresser un remerciement particulier à mon groupe, pour son soutien constant et sa confiance. Je repense souvent au courage et l'audace qu'il vous aura fallu pour désigner un gamin de 24 ans comme tête de liste... J'espère rester à la hauteur de cette confiance. C'est en tout cas l'honneur d'une vie que vous m'avez fait et auquel vous continuez de contribuer.

Je ne pourrais pas non plus envisager de faire une telle prise de parole ce soir sans évoquer mes deux collègues.

Vous avez certainement contribué aux nombreux cheveux blancs qui me sont apparus et qui semblent s'être passé le mot, efficacement, au fil du temps. Les échanges ont parfois été houleux, chargés d'émotions... oserais-je parfois dire tendus ?

Mais, ceci dit, j'ai beaucoup de plaisir aujourd'hui à relever à quel point ces moments ont été vraiment, vraiment, vraiment, moins nombreux que ceux marqués par les rires, par les échanges constructifs... oserais-je dire cette fois, par une certaine complicité ? C'est cela et bien plus qui aura marqué nos 5 ans partagés au 2<sup>e</sup> étage du 58, chemin du Bois-des-Arts.

Plus d'une décennie d'engagement en tant que CA, doublé de celui au CM, ce n'est pas donné à tout le monde. Le bilan que vous portez, tout autant.

Alors j'aimerais vous remercier, vous aussi. Vous remercier au nom de notre Ville, mais surtout en mon nom personnel. Vous m'avez énormément appris – pour le meilleur et pour le pire - et bien que je sois resté intraitable face à vos tentatives de me faire apprécier les huîtres (il paraît que les adultes aiment ça), je vous rassure, pour les autres choses, celles qui comptent vraiment, l'essentiel est entré et me sera très précieux pour la suite.

Un grand merci à vous deux et tout le meilleur pour la suite, professionnellement ou politiquement, je sais que vous ne serez jamais bien loin. Enfin, l'un des deux clairement plus proche que l'autre, à mon avis.

Un mot finalement pour les personnes de l'administration, toujours fidèles au poste, compétentes, investies et sans lesquelles rien ne serait possible.

*Un mot d'encouragement à mes deux futurs collègues : chère Monica, cher Florian, je me réjouis de travailler avec eux. Au passage, Florian, pardon, Monsieur le Président (profite encore un peu !), bravo pour cette présidence rondement menée et qui n'est rien d'autre que les prémices, je te le souhaite en tout cas sincèrement et en toute amitié, d'un mandat de CA parsemé de succès.*

*Alors chers amis, chères toutes et tous, à la veille de cette nouvelle législature, je referme ce chapitre 2020-2025 en gardant en mémoire nos échanges, nos débats, nos désaccords parfois, mais toujours la volonté commune, collective, de bien faire. Ce sont ces moments-là qui font la richesse d'un Conseil municipal.*

*Alors merci, une dernière fois. Merci, avec beaucoup de sincérité, merci pour ces années à vos côtés, merci pour ce que vous avez apporté à notre commune.*

*Je vous souhaite à toutes et tous plein succès dans la suite de vos engagements.*

*Et vive Thônex !*

*[Applaudissements].*

- **Remise des cadeaux aux conseillers municipaux sortants**

Les cadeaux sont remis au conseillers municipaux sortants : **Mme Alimi, M. Avigdor, M. Stark, M. Peyraud, M. Ruppen, M. Üregen, M. Nicolet et M. Gregori.**

*[Applaudissements].*

## **15. Divers**

**M. Avigdor** donne lecture d'un texte.

*Chers-es collègues, chers-es amis-es,*

*Après presque 2 législatures, mon mandat de conseiller municipal touche à sa fin.*

*Les dernières élections, où je n'ai pas été réélu de peu marquent pour moi la clôture d'une belle aventure au service de notre commune.*

*Au départ j'avais prévu de ne pas me représenter vu mon âge (je vous rappelle que je suis votre doyen), mais mon parti, vu ma forme m'a proposé de continuer, et je lui avais exprimé alors ma décision de passer le relais à la fin de l'an prochain pour mes 80 ans.*

*Cette transition arrive un peu plutôt et je l'accueille avec sérénité.*

*Je tiens à remercier chaleureusement nos conseillers administratifs, ainsi que nombre de conseillères et conseillers municipaux avec qui j'ai tissé de solides liens d'amitiés.*

*Je suis sûr aussi que la bonne ambiance qui a régné entre les partis pendant les dernières législatures sera au rendez-vous de la prochaine.*

*Je salue également le futur Conseil administratif avec Bruno, Monica et Florian en leur souhaitant plein succès ainsi qu'à la nouvelle équipe du Conseil Municipal, sans oublier toute l'administration de la commune !*

*« Quitter une fonction n'efface pas l'engagement »*

*Merci du fond du cœur.*

*Servir Thônex a été un honneur.*

*Je souhaite à toutes et tous le meilleur pour la suite !*

*[Applaudissements].*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h27.**